

ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PRÉSIDENT

S. 6254

PARIS, LE 05 JAN. 2011

Monsieur le Député et cher Collègue,

Par lettre en date du 16 décembre dernier, vous m'avez indiqué que deux de vos questions écrites étaient à ce jour sans réponse du Gouvernement, alors même que vous en avez, à plusieurs reprises, renouvelé les termes.

Comme vous, je suis très attaché à la procédure des questions écrites, qui constitue un instrument important du contrôle parlementaire et je regrette vivement cette situation.

J'ai d'ailleurs récemment rappelé à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement la nécessité, pour les membres du Gouvernement, de respecter les délais prévus à l'article 135 du Règlement de l'Assemblée nationale pour répondre aux questions écrites des députés.

En outre, le dernier alinéa de ce même article offre aux présidents de groupes la faculté de « signaler » certaines des questions restées sans réponse, les ministres étant alors tenus de répondre dans les dix jours. Il vous appartient, si vous le souhaitez, de saisir à cet effet le président de votre groupe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député et cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Cordialement



Bernard ACCOYER

Monsieur Guy CHAMBEFORT
Député de l'Allier